Pension alimentaire

Par H942
Après ma séparation avec mon ex concubine, une pension a été fixé en 2009 et il y'a moins d'un mois suite à ma demande un jugement a été rendu pour supprimer la pension (enfants 16ans et 17ans (faut savoir qu'elle s'était rendu à l'audience pour ensuite demander un report d'audience donc une autre date avait été fixé) Le juge a rendu son jugement, la décision est sorti la pension a été supprimée.
J'ai reçu un courrier ce matin de l'huissier de la part de mon ex concubine : un avis signification jugement contrad ou réputé 1 ress.
J'aimerai comprendre ce que signifie cette avis de signification svp
Un grand merci d'avance
Par Isadore
Bonjour,
Votre dernière phrase n'a aucun sens, pouvez-vous la réécrire ?
Par H942
Je viens de la modifier merci
Par CToad
Bonjour
un avis signification jugement contrad ou réputé 1 ress
C'est ce qui est écrit sur le courrier ?
Par H942
En premier il est écrit « avis de signification d'un acte de justice » En suite je cite , j'ai tenté de vous signifier une signification jugement contrad ou réputé 1er ress (appel) à la demande de X (mon ex)
Par yapasdequoi
Bonjour, Il faut contacter l'huissier pour recevoir l'acte qu'il doit vous remettre.
Par Isadore
Il semble que Madame essaye de vous faire signifier le jugement, ce qui revient à vous en "informer officiellement". Et accessoirement le rendre exécutable, ainsi que faire courir le délai pour l'appel, s'il ne vous pas déjà été notifié.

Vous devez aller chercher ce document rapidement pour en connaître le contenu : c'est gratuit, et même si vous n'allez

pas le récupérer vous serez quand même réputé en avoir pris connaissance.

Je suppose que Madame a intérêt à signifier ce jugement, ou alors elle est très gentille et s'inquiète que vous n'en connaissiez pas la teneur.

Par H942

Merci infiniment isadore et merci à vous autres